



*Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
SIILFC*

www.cents-online.lu

Luxembourg, le 03 février 2012

Développement du Cents Questionnaire

Les CFL sont en train de préparer la réalisation de la mise en double voie du réseau entre la rue du Fort Dumoulin et l'Irrgarten. Suite à notre entrevue du 19 janvier avec le Ministre Wiseler nous sommes en mesure de vous fournir les précisions suivantes:

- La pose d'un deuxième rail exige une tranchée d'environ 40m en surface et d'environ 15m à sa base. Pour gagner du temps les parties rocheuses sont enlevées à l'explosif sur la première tranchée sur 500m. La tranchée (2), située à proximité immédiate des habitations de la rue des Pommiers, sera réalisée avec des engins classiques (brise-roche, pelleuses). Pour pouvoir réaliser ces tranchées les CFL doivent augmenter leur emprise sur la plupart des propriétés privées et les procédures d'acquisitions sont en route.
- La **réalisation d'un tunnel** entre la rue du Fort Dumoulin et le No 40, rue des Pommiers ou de tranchées couvertes **n'a pas été retenue**.
- Le petit pont dans la rue du Fort Dumoulin sera **remplacé par un pont plus large** et, pour ne pas mordre trop sur les terrains privés, la rue du Fort Dumoulin sera élargie du côté de la vallée de Pulvermuhl.



- Il est prévu de **fermer définitivement le passage à niveau actuel** (barrière rue des Pommiers) et d'établir une **nouvelle connexion entre le Cents et Hamm par un pont** qui aboutira rue Cents à hauteur du magasin Delhaize (Allée du Carmel).



- **L'arrêt ferroviaire actuel sera légèrement déplacé** en direction de l'Irrgarten. Le parking n'est accessible que par la N2.
- Lors des travaux d'élargissement du pont actuel sur la N2 (en amont de l'Irrgarten) **il n'est plus prévu** de dévier le trafic routier du Val de Hamm via le Cents.
- Il est prévu de faire évacuer les gravats sur les rails via la N2, sans faire passer les camions dans le quartier résidentiel.
- Lors de la phase d'exploitation du second rail il est prévu **d'augmenter la circulation des trains de 37 à 139 unités, passant au raz des maisons à une vitesse de 80 km/h (actuellement 40 km/h).**
- Comme seule mesure de protection lors de l'exploitation de cette nouvelle ligne il est prévu de construire un **mur antibruit**, d'une hauteur **d'environ 2 m**, en bordure de la tranchée. Certaines maisons proches du tracé pourront également être équipées de doubles fenêtres.
- Actuellement il est prévu de **travailler sur le chantier 24 h sur 24 h** avec la précision que durant les heures de nuit, seuls des travaux d'entretien des engins seraient effectués.

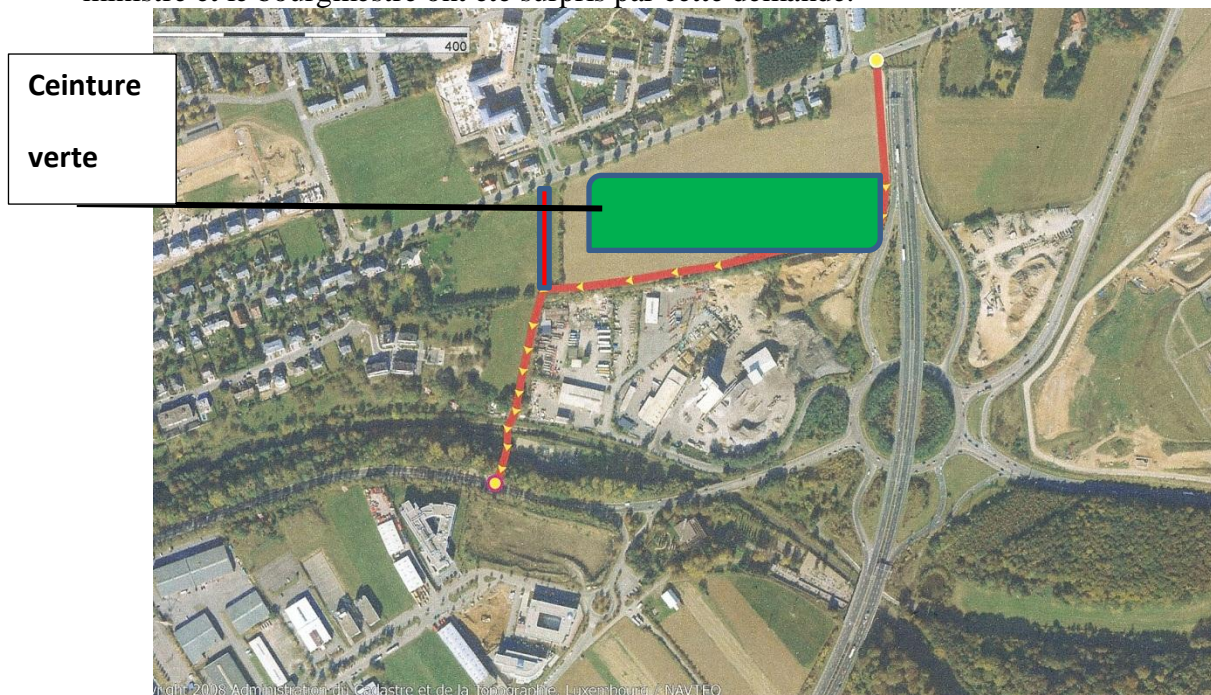
Demandes du Syndicat :

1. Nous voulions avoir des précisions sur le nombre effectifs de trains et s'il y aurait également des trains de marchandises, vu que la prolongation vers l'aéroport avait été motivée ainsi. Sans préciser, **le Ministre prétend que le nombre serait plus proche de la soixantaine**, vu que le raccordement vers l'aéroport ne sera pas réalisé actuellement. Il a également affirmé **qu'aucun train de marchandise** supplémentaire ne circulera sur cette voie.
2. Comme il n'existe aucune étude sur les nuisances sonores durant la phase de construction, nous avons demandé que **le chantier fonctionne seulement de jour**. Le Ministre a refusé ceci en promettant que seuls des travaux d'entretien seraient effectués durant la nuit.
3. Nous avons demandé de **retenir la construction d'un tunnel** ou au moins la **réalisation d'une tranchée couverte** entre le PK 1,400 et le PK 1,900 pour obtenir une meilleure protection des riverains pendant la phase d'exploitation. Le ministre n'a pas accédé à notre demande.
4. Nous avons également demandé un **mur antibruit efficace, en L renversé et arrondi**, le long du restant du trajet. Le ministre a refusé ceci, prétextant l'aspect peu homogène et peu esthétique d'un tel mur en bordure des propriétés privées. Le bourgmestre veut appuyer notre

demande si les riverains se mettent d'accord pour la finition du mur. (Document installations anti-bruit :

<http://www.cents-online.lu/docdoublevoie/Der%20Schall%20in%20der%20Naeh%20einer%20Zugstrecke.pdf>

5. Le bourgmestre a appuyé notre demande de **faire réaliser une étude sur la répercussion de la fermeture du passage à niveau (barrière)** sur le flux de la circulation au Cents.
6. Nous avons demandé de maintenir l'accès actuel vers la N2 et Hamm en **remplaçant la fermeture de la barrière par un accès souterrain**, projet parfaitement réalisable d'après le bureau d'étude. Cette mesure perturberait moins les habitudes des habitants du Cents et éviterait des détours coûteux en temps et en argent. En plus, l'accès à la N2 est beaucoup moins dangereux à cet endroit qu'aux alentours immédiats de l'Irrgarten, où les habitants du Cents se trouveront bloqués dans les bouchons de la circulation aux heures de pointe. Le ministre et le bourgmestre s'opposent à cette solution et demandent connaître l'avis des habitants du Cents.
7. En cas de la construction d'un passage souterrain, **la construction d'un viaduc** avec une rue aboutissant en plein quartier résidentiel, **deviendrait superflue** et, comme sa principale raison d'être qui consiste à faciliter l'accès de la zone industrielle et de la zone tertiaire vers la N2, cette mesure permettrait de **repousser la liaison avec la rue Cents à hauteur de l'autoroute, ou de la supprimer**.
8. Le POS-Findel prévoyant une interdiction d'habitations dans les environs immédiats de l'aéroport, **nous demandons la création d'une ceinture verte le long de la rue Cents**. Le ministre et le bourgmestre ont été surpris par cette demande.



9. Nous avons **demandé une conférence d'information par les CFL au Cents**. Cette proposition a été acceptée.

Pour augmenter notre pouvoir de représentation auprès des autorités, veuillez répondre aux questions suivantes avant le 18 février 2012

soit par e-mail : info@cents-online.lu

soit par Fax : 26 68 77 27

soit en déposant ce formulaire dans une des boîtes à lettres suivantes :

27, rue Jos. Massarette / 15, rue Cents / 29, rue Tawion / 44, rue des Pommiers / 160, rue de Trèves / 23, rue Camille Polfer / 2, rue du Père Jacques Brocquart (Nicola Alex) / 59, rue Raoul Follereau / 5, rue Nicolas Rollinger

Réponses

Voulez-vous un tunnel entre rue Fort Dumoulin et 40, rue des Pommiers? oui / non
Préférez-vous une tranchée couverte à cet endroit ? oui / non
Pour la tranchée (2) voulez-vous une tranchée couverte ? oui / non
Acceptez-vous le long du trajet une couverture partielle en L renversé ? oui / non
Pour remplacer la barrière supprimée, exigez-vous un passage souterrain? oui / non
Acceptez-vous que la nouvelle rue aboutisse près de l'Allée du Carmel ? oui / non
Préférez-vous que la nouvelle rue aboutisse près de l'autoroute ? oui / non
Préférez-vous passer par la nouvelle rue à hauteur de l'Allée du Carmel et renoncer à tout passage à hauteur de la barrière ? oui / non
Acceptez-vous le fonctionnement du chantier durant la nuit ? oui / non
Voulez-vous une ceinture verte ? oui / non

Nom/Prénom :.....

Adresse :.....

Signature :.....

Date :.....